

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 1^{er} février 2021, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents : Physiquement :

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont présents : Par visioconférence :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

OUVERTURE DE LA SESSION

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 11 janvier 2021

3.0 Adoption des comptes payés de janvier 2021

4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour décembre 2020

5.0 Période de questions

6.0 Règlements :

6.1 Adoption règlement 639 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux

6.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant les réseaux municipaux et les branchements d'aqueduc et d'égouts

7.0 Résolutions :

7.1 Budget OMH 2020 et 2021

7.2 Nomination au Comité CDL de Waterville

7.3 TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux version No 1

7.4 Activité d'initiation à la pêche - Nomination

7.5 École La Passerelle – Demande d'aide financière projet cour d'école

7.6 Proclamation des journées de la persévérance scolaire

7.7 Collège François-Delaplace – Demande de commandite

7.8 Adoption du règlement d'emprunt #2021-001 de la RIGDSC

7.9 Adoption du règlement d'emprunt #2021-002 de la RIGDSC

7.10 Recensement 2021 – Appui de la Ville de Waterville

7.11 Appui Demande de correction de la Route 147

8.0 Varia



9.0 Questions des contribuables

10.0 Levée de l'assemblée

4772-2021-02-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit enregistrée;

D'adopter l'ordre du jour déposé avec l'ajout suivant;

7.12 Projet Église – offre d'accompagnement pour consultations

4773-2021-02-01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2021 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté.



ADOPTION DES COMPTES PAYÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2021

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1^{er} au 31 janvier 2021 soient adoptés :
Les activités courantes du 1^{er} au 31 janvier 2021 : 598, 342.17\$
Les salaires du 1^{er} au 31 janvier 2021 : 25,212.37\$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.301.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de décembre 2020

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent, assemblée à huis clos suite au décret du COVID19.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 639 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX

ATTENDU QUE le règlement provincial d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* confère de nouvelles responsabilités aux municipalités en la matière;

ATTENDU QUE la SPA de l'Estrie doit ajuster certaines de ses pratiques pour se conformer au règlement provincial et, par conséquent, propose à ses municipalités membres un modèle de règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par cette dernière;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par la conseillère Véronique Blais



Le conseiller Philippe-David Blanchette demande le vote :

Le conseiller au siège no 1 Philippe-David Blanchette vote contre

Le conseiller au siège no 2 Gaétan Lafond vote pour

Le conseiller au siège no 3 Karl Hunting vote pour

Le conseiller au siège no 4 Gordon Barnett vote contre

La conseillère au siège no 5 Véronique Blais vote pour

La conseillère au siège no 6 Carole Chassé vote pour

Et adopté à la majorité

D'adopter le règlement # 639 intitulé Règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.

4776-2021-02-01

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÉSEAUX MUNICIPAUX ET LES BRANCHEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Philippe-David Blanchette, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement concernant les réseaux municipaux et les branchements d'aqueduc et d'égouts.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

4777-2021-02-01

BUDGET OMH 2020 ET 2021

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de Coaticook pour l'immeuble de Waterville (2147) pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2020 s'élève à 47 286 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Ville de Waterville à 4 729 \$;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget de l'Office d'habitation de la Vallée de Coaticook pour l'immeuble de Waterville (2147) pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2021 s'élève à 33 825 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Ville de Waterville à 3 382 \$;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité



QUE le conseil municipal accepte les budgets 2020 et 2021 tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 11 décembre 2020.

4778-2021-02-01

NOMINATION AU COMITÉ CDL DE WATERVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Waterville désire nommer des nouveaux membres à son comité de développement local (CDL) de Waterville ;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseiller Karl Hunting remplace le conseiller Philippe-David Blanchette comme élu responsable au comité CDL de Waterville;

QUE le conseil municipal nomme Annie Beaulieu, à titre de membres, au Comité de développement local (CDL) de Waterville.

4779-2021-02-01

TECQ 2019-2023 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION N° 1

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;



- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

4780-2021-02-01

ACTIVITÉ D'INITIATION À LA PÊCHE - NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville désire organiser une activité d'initiation à la pêche en juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire procéder à une demande d'aide au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau (PSELCE) du Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour l'organisation de cette activité;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

De nommer Monsieur Philippe-David Blanchette, responsable de l'activité d'initiation à la pêche 2021 pour la Ville de Waterville.

4781-2021-02-01

ÉCOLE LA PASSERELLE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROJET COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE l'École la passerelle de Waterville souhaite rénover une partie de la cour d'école (balançoires, paillis) pour ses élèves;

CONSIDÉRANT QUE le partage des coûts d'environ 20 000\$ se ferait entre le ministère de l'Éducation, la Fondation de l'école et la Ville de Waterville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite soutenir cette initiative;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité



Le conseiller Gaétan Lafond mentionne son intérêt puisqu'il fait parti du comité de l'école

De verser une contribution de 4 000 \$ pour le projet de rénovation d'une partie de la cour d'école à l'École la Passerelle de Waterville lorsque le projet sera réalisé.

4782-2021-02-01

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'**Estrie** ont placé, depuis **16 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les **élus de l'Estrie**, via la Table des MRC de l'Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour la prochaine année, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité;

CONSIDÉRANT QUE le **Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la** pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'**Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore **17,5 %** de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus et qu'un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

CONSIDÉRANT QUE le travail du **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie** et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser **des millions de dollars** annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;



CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie** organise, du 15 au 19 février 2021, la 12^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci souhaitent rendre hommage cette année à la résilience dont font preuve les élèves et les étudiants, et qu'elles visent à générer des centaines de genres de la part de l'entourage et de la population, de manière à insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours, à contribuer à les motiver de poursuivre et à donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

DE proclamer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie** et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé et des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de **l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;**

De faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

4783-2021-02-01

COLLÈGE FRANÇOIS-DEPLACE – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la campagne de financement organisée par les élèves du cinquième secondaire du Collège François-Delaplace afin de réduire les coûts de leur album de finissantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite soutenir cette initiative;



Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'offrir une commandite de 150 \$ au Collège François-Delaplace dans le cadre de la campagne de financement organisée par les élèves du cinquième secondaire pour la réalisation de leur album de finissantes.

4784-2021-02-01

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2021-001 DE LA RIGDSC RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA CAPACITÉ DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (Q-2, r.6.02) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) est entré en vigueur le 19 janvier 2006;

ATTENDU que la mise en oeuvre de ce règlement a des effets importants pour toutes les municipalités du Québec en ce qui a trait à la gestion de leurs matières résiduelles ainsi que pour les exploitants, municipaux et autres, d'installations d'élimination des matières résiduelles ;

ATTENDU que les travaux à effectuer visent à répondre à la directive émise par Environnement Canada, en vertu du paragraphe 38 de la Loi sur les Pêches, exigeant que des actions soient prises par la Régie pour s'assurer que le lieu d'enfouissement technique n'émette aucun rejet toxique et ce, conformément aux exigences de cette Loi et de ladite directive ;

ATTENDU que les travaux proposés permettront d'assurer la mise à niveau de la capacité de l'usine de traitement des eaux de lixiviation conformément aux exigences applicables ;

ATTENDU que les coûts reliés à ces travaux sont estimés à cinq millions sept cent mille cent quatre-vingt dollars (5 700 180 \$), incluant les honoraires, les services professionnels, les frais principaux et les frais incidents pour augmenter la capacité de l'usine de traitement des eaux de lixiviation;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le Règlement d'emprunt # 2021-001 adopté par le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 19 janvier 2021 autorisant un emprunt au montant de 5 700 180\$ sur une période de 25 ans.



ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2021-002 DE LA RIGDSC RELATIF À L'IMPLANTATION DES CELLULES 4 ET 5 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR UN MONTANT DE 1 252 220\$

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (Q-2, r.6.02) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) est entré en vigueur le 19 janvier 2006;

ATTENDU que la mise en oeuvre de ce règlement a des effets importants pour toutes les municipalités du Québec en ce qui a trait à la gestion de leurs matières résiduelles ainsi que pour les exploitants, municipaux et autres, d'installations d'élimination des matières résiduelles ;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook d'aller de l'avant avec les travaux d'implantation des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique;

ATTENDU que les coûts reliés à ces travaux sont estimés à un million deux cent cinquante-deux mille deux cent vingt dollars (1 252 220 \$), incluant les honoraires, les services professionnels, les frais principaux et les frais incidents la planification et la réalisation de ces travaux ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le Règlement d'emprunt # 2021-002 adopté par le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 19 janvier 2021 autorisant un emprunt au montant de 1 252 220\$ sur une période de 7 ans.

RECENSEMENT 2021 – APPUI DE LA VILLE DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE le recensement de la population se déroulera en mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Waterville appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca.



APPUI DEMANDE DE CORRECTION DE LA ROUTE 147

ATTENDU QUE la compagnie 9308-8425 Québec Inc. a constaté, à la hauteur du 4050 Route 147, dans la Ville de Waterville, un danger imminent d'accident grave tant au niveau piéton, cyclisme ou automobile, car les courbes et le manque d'espace disponible de chaque côté de la route (accotements) rendent cette portion de route très dangereuse ;

ATTENDU QUE la route 147 est de la juridiction du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la compagnie 9308-8425 Québec Inc. demande au Ministère des Transports du Québec une correction de la Route 147 ;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande de correction sur la route 147 de la compagnie 9308-8425 Québec Inc. au près du Ministère des Transports du Québec ;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec et à la compagnie 9308-8425 Québec Inc.

PROJET ÉGLISE – OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR CONSULTATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a fait réaliser en 2020 dans le cadre d'une subvention du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec (CPRQ) un carnet de santé et des plans préliminaires pour la transformation de l'église ABVM en lieu multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenant consulter les organismes touchés par ce projet ainsi que la population afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun d'eux ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville désire faire appel à une firme-conseil pour les accompagner dans la réalisation de ces consultations ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'Institut du nouveau monde (INM) au montant budgétaire de 14 021\$ en date du 14 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE seules les heures travaillées seront facturées et ce, jusqu'à concurrence du montant indiqué au budget;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité



D'accepter l'offre de services de l'Institut du nouveau monde (INM) au montant budgétaire de 14 021\$ pour la réalisation des consultations pour le projet de transformation de l'église ABVM en lieu multifonctionnel.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent, assemblée à huis clos suite au décret du COVID19.

4789-2021-02-01

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h29.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

